



**Réunion Covid-19 MESRI  
2 avril 2020 à 18h (Visio)**

**Pour Sud :** Denis (SudEduc) et Janique (SudRE)

**Pour le MESRI :** F. Vidal (Ministre), P. Pannier (Dir Cab adjointe), V. Soetemont (DGRH), P. Coural (DGRH adj.). Sont tou-te-s les 4 dans une pièce du ministère...

Les autres participants (11) sont confinés et en visio.

Réunion avec les OS format « CTM ». Distribution de la parole par ordre formel de représentativité : SNPTES (2), Ferc-CGT (4), Sgen-CFDT (2), FSU (4), Unsa (3), Sud-Solidaires (2), FO-ESR (2).

*Avec Denis on a raté les premières minutes pour des problèmes de connexion, donc on est arrivé pendant la longue diatribe du SNPTES... Lorsque nous avons la parole, beaucoup se sont déjà exprimés (certains à plusieurs voix), il est environ 19h30 et beaucoup de choses ont déjà été dites.*

*Dans ce compte-rendu on se focalisera sur notre intervention et les réponses de la ministre à l'ensemble des questions. Les interventions des autres OS ont probablement dû d'ores et déjà être envoyées à l'AEF, et vous les trouverez sûrement quelque part... Ou pour les amateur-trice-s de Jeopardy, vous les devinerez au travers des réponses de la ministre...*

**Intervention de Sud :**

Vu que beaucoup de choses ont déjà été abordées nous avons fait le choix de nous focaliser sur quelques points :

1) Beaucoup de CHSCT de différents niveaux, dans différents établissements se voient refuser la communication des plans de continuité d'activité (PCA). Sur quel texte réglementaire les directions s'appuient-elle pour justifier ce refus ? Ce sont pourtant des éléments essentiels pour les représentant-e-s du personnel dans les CHSCT afin qu'ils ou elles puissent assurer leur mission de prévention de la santé et de la sécurité du personnel ; ils et elles doivent pouvoir savoir comment s'organise le travail, quelles sont les activités maintenues, pour quelles raisons, dans quelles conditions, avec quels moyens de protection, savoir s'il y a des personnes en situation de travail isolé, etc.

D'autre part, il ne faut aussi pas oublier le personnel des entreprises extérieures qui travaillent sur nos sites. Le fait que ces personnes ne soient pas directement employées par nos établissements, n'empêchent pas que nos directions ont une responsabilité sur leurs conditions de travail et de sécurité.

Enfin il est essentiel d'avoir un plan de recensement du matériel de protection, et des moyens nécessaires pour s'équiper, ne serait-ce que pour se préparer à la phase de dé-confinement. Nos unités ayant pour la plupart donné leurs équipements en solidarité aux hôpitaux ou à d'autres structures – ce qui était chose nécessaire – se trouve à présent démunies.

2) Le deuxième point concerne la grande hétérogénéité dans la manière dont est traitée la situation des agent-e-s confiné-e-s, suivant les établissements, suivant les services, voire suivant les statuts au sein d'un même service (on accepte par exemple le télétravail pour un-e chercheur-e qui ne possède pas de matériel officiel alors qu'on va l'interdire à un-e ingénieur-e ou un-e technicien-ne). Ses différences de traitement risquent d'avoir un impact notamment sur les RTT, et là encore les réponses varient d'un établissement à l'autre. Nous réclamons comme d'autres syndicats une harmonisation par le haut.

- 3) La nécessité de trouver des moyens pour prolonger les durées et les financements de thèses et de CDD – dont les post-docs – y compris lorsque ces financements viennent de sources extérieures.
- 4) Nous avons aussi alerté sur la question des vacataires dont nombre de ceux qui sont considérés comme ayant un travail à côté qui les fait vivre, sont dans des situations extrêmement précaires (c'est le cas de nombreux collègues « auto-entrepreneurs ») et ont donc besoin de ces vacances pour vivre. Il faut pouvoir continuer à les rémunérer.
- 5) Demande spécifique du personnel de l'ex-lfsttar : un délai pour la date de dépôt des dossiers pour les concours chercheur-e-s du MTES, comme ça a été fait pour les EC. La date est passée (1<sup>ère</sup> semaine de confinement), mais certain-e-s n'ont pas pu déposer dans ces conditions.

### L'intervention de la Ministre

Elle salue l'engagement de l'ensemble des personnes de l'ES et est touchée de tout ce qu'on peut faire : que ce soit pour la continuité pédagogique, que ce soit pour la lutte contre le covid-19 qui mobilise des Ch, ing, tech de différentes disciplines, que ce soit au travers du don de matériel... Elle salue l'entraide administrative entre les enseignant-e-s chercheur-e-s, entre les services (DGSIP, DGRI, directions ministérielles). Tout le monde est au travail et mobilisé.

L'adresse mail mise en place pour la continuité pédagogique a permis de construire une fiche, qui tente de répondre aux questions récurrentes. Mais celle-ci ne s'impose à qui que ce soit. Les EC sont les mieux placés pour connaître leur étudiant-e-s et leur sujet.

Sur le report des concours pour les étudiant-e-s : ils y travaillent comme sur l'ensemble des examens nationaux. Comité opérationnel pour préparer un calendrier concerté. Se basent sur l'hypothèse d'épreuves écrites en juin.

ParcourSup : la Ministre salue le travail de l'ensemble de l'équipe. Font déjà mieux que l'an dernier en termes du nombre de vœux validés à cette date... L'objectif est d'identifier celles et ceux qui n'ont pas confirmé leur vœux (en général un max de connexion la dernière ½ journée) afin de les contacter personnellement, comme ils le font chaque année.

Concours de recrutement professeur-e-s des écoles, certifié-e-s, agrégé-e-s : travail en cours. Report de dates et modalités des concours feront l'objet d'une ordonnance à paraître.

Recrutement des EC : important de donner aux établissements qui ont des recrutements indispensables pour la rentrée les moyens de pouvoir les faire ; mais les établissements sont libres d'organiser ça comme ils veulent (recrutement au fil de l'eau possible). Seul objectif ne pas ajouter de la contrainte à des situations déjà contraintes...

Concernant les établissements : s'ils ne font pas les choses, comme par exemple réunir les CHSCT il ne faut pas hésiter à les dénoncer...

A prévu une conférence avec les chefs d'établissement pour remettre en place des règles pour mieux réagir à l'avenir. Les CHSCT doivent pouvoir demander les PCA et participer à leur élaboration en amont.

Concernant les examens : chacun sait ce qui est le mieux pour évaluer ses étudiant-e-s.

Télésurveillance à distance : a été expérimentée pour l'internat blanc, examen qui se fait 100% sur tablette. Les établissements qui le souhaitent peuvent l'utiliser, mais pour des examens très précis et ce ne doit pas être la solution privilégiée.

Doctorant, post-doc et autres CDD : Travaillent avec l'ANR pour voir comment prolonger quelles que soient les ressources. Pour l'instant, ils identifient les contraintes à lever...

Vacataires : La Ministre a l'impression qu'on a compris l'inverse de ce qu'elle a dit.

Pour les contrats de mars ils sont reportés à l'identique en avril.

Pour les vacataires avec un autre emploi à 100% = les vacances sont retardées.

Pour tou-te-s les doctorant-e-s et étudiant-e-s vacataires, elle a obtenu qu'ils et elles soient payés-e-s en acompte à 100%. Pas de problème pour mars car les paies sont parties avant le confinement. Tou-te-s les vacataires seront payés-e-s à l'heure faite et elle a demandé que l'on s'appuie sur elles-eux pour garder le lien avec les étudiant-e-s.

Étudiant-e-s en résidence universitaire : Salue le travail des Crous. Le champ d'action des services de santé universitaires a été élargi pour qu'ils prennent en charge les étudiants dans les cités U. Aides spécifiques via l'usage des financements normalement dédiés à vie étudiante pour : se nourrir, forfaits téléphoniques, achats informatiques pour celles et ceux qui sont empêché-e-s de travailler (aides en cours de mise en place).

Concernant les différences observées en fonction des tutelles : il y a un vrai travail d'harmonisation à faire des pratiques, elle en est convaincue... Ils vont se mettre à la tâche sur cette question (*NDLR : elle parle vraisemblablement pour après la crise*).

Le dé-confinement : il faut y penser, mais pour l'instant le gouvernement évalue les différentes possibilités. Mais ensuite d'accord pour préparer collectivement le plan de dé-confinement.

*La ministre s'en va...*

P. Pannier (DirCab adjointe) prend la suite.

Ils travaillent sur la dématérialisation des procédures. Prévoient de faire des bilatérales avec les OS. Notamment pour travailler sur l'accompagnement psychologique des agent-e-s confiné-e-s chez eux.

DGRH : Il y a eu des bilatérales coté EN sur l'organisation des concours. Souhaitent la même chose côté MESRI. Travailler sur les scénarii de réorganisation des concours mais aussi sur les CAP d'avancement (établissement des listes d'aptitude pour les ITRF), certaines orgas ayant déjà eu accès aux dossiers, d'autres pas.

Prochain CTMESR prévu bientôt (sera abordé en bilatérale) ; idem pour le CHSCT ministériel.